

A- REGLEMENT D'EXAMEN

NATURE DES EPREUVES (1)	COEFFICIENT	DUREE
<u>1 - EPREUVES PRATIQUES</u>		
E 1 : Exécution d'ouvrages :		
E.1.1. Ouvrage d'isolation de parois	8	14 à 18h
E.1.2. Ouvrage d'isolation d'appareils de tuyauteries et accessoires		10 à 14h
		} 24 à 32h
E 2 : Lecture de plan et de documents techniques, traçage, développement	3	3 h 30 à 4 h
E 3 : Connaissances technologiques	3	1 h 30
<u>2 - EPREUVES ECRITES ET ORALES</u>		
2.1. Expression française	2	1 h 30
2.2. Mathématiques et sciences appliquées	3	1 h 30
2.3. Economie familiale et sociale (3)	1	orale 15 min. prépa. 15 min.

NOTA : (1) Dans les épreuves autres que l'épreuve pratique, la note zéro a un caractère éliminatoire s'il est maintenu par le jury.

(2) Une note inférieure à 10/20 est éliminatoire pour l'épreuve pratique

(3) Epreuve écrite si le nombre de candidats le justifie, durée 0 h 30

2 - INSTRUCTIONS RELATIVES A LA NATURE ET AU DEROULEMENT DES EPREUVES

1 - EPREUVE PRACTIQUE

1.1. Esprit de l'épreuve

L'épreuve a pour but de vérifier l'aptitude du candidat à :

- lire, interpréter et exploiter des documents techniques
- procéder aux travaux de préparation, en atelier ou sur site, relatifs à un ouvrage d'isolation thermique ou de correction acoustique
- réaliser un ouvrage, ou élément d'ouvrage défini par des documents précis.

1.2. Nature et déroulement de l'épreuve

L'épreuve comporte trois parties dont les deux premières E1 et E2 se déroulent en atelier et sur site ou chantier.

La dernière E3 est une épreuve écrite se déroulant en salle.

La chronologie des épreuves E1, E2, E3 est établie par la commission d'élaboration des sujets et peut varier d'une session à l'autre selon le type de travaux à exécuter.

Partie E1 - Exécution d'ouvrages

(épreuve pratique : durée 24 h à 32 h, coefficient 8)

Le candidat devra réaliser totalement ou partiellement des ouvrages ou éléments d'ouvrages d'isolation thermique et de correction acoustique.

Les ouvrages à exécuter seront définis totalement.

Le mode opératoire sera fourni.

Le candidat devra :

- observer, préparer et organiser son poste de travail en atelier : montage, réglage des outillages et machines.
- observer, préparer et organiser son poste de travail sur chantier : respect des règles de sécurité, logique d'approvisionnement, respect des règles de pose définies par le mode opératoire et les règles professionnelles SNI.
- répondre aux questions du jury en atelier et sur chantier. Cet entretien qui ne pourra excéder 30 minutes permettra de contrôler les connaissances et compétences du candidat en matière de :

compétences C2 du référen- tiel	}	<ul style="list-style-type: none"> - choix d'outillage et de matériaux - évaluation de quantités de matériaux - organisation et d'ordonnancement des tâches - traduction graphique, écrite ou orale d'une solution technique
---------------------------------------	---	--

.../

E.1.1. Ouvrage d'isolation de parois :

- chambres froide ou chaude
- murs de bâtiment intérieur ou extérieur
- plafonds suspendus
- revêtements acoustiques

Cette partie d'épreuve se décompose en :

- E.1.1.1. - analyse de travail, mise au point
d'un mode opératoire,
- sélection de l'outillage } Durée 2 à 4 h

Cette partie d'épreuve servira de support à l'interrogation orale.

- E.1.1.2. - exécution de l'ouvrage étudié ci-dessus à partir d'un mode opératoire donné et à l'aide de l'outillage fourni par le centre d'examen.

E.1.2. Ouvrages d'isolation d'appareils, de tuyauteries et accessoires

- circuits chaud ou froid
- capotages acoustiques
- pièges à son

Cette partie d'épreuve se décompose en :

- E.1.2.1. - analyse de travail, mise au point
d'un mode opératoire,
sélection de l'outillage } Durée 2 à 4 h

Cette partie d'épreuve servira de support à l'interrogation orale.

- E.1.2.2. - exécution de l'ouvrage étudié ci-dessus à partir d'un mode opératoire donné, et à l'aide de l'outillage fourni par le centre d'examen.

Partie E2 : Lecture de plans et de documents techniques, traçage, développement. (Epreuve pratique durée 3 h 30 à 4 h coefficient 3)

L'épreuve pourra porter sur l'étude d'un dossier technique dont l'épreuve E1 est extraite, ou sur un thème totalement différent.

Après étude des éléments fournis (dossier, notices techniques, échantillons, extraits des Règles Professionnelles SNI...) le candidat devra exécuter des tracés professionnels, des croquis ou schémas précisant certaines dispositions constructives étudiées au cours de la formation.

La commission d'élaboration des sujets professionnels veillera à ce que cette épreuve n'ait aucun caractère de projet.

Cette épreuve pourra se dérouler pour tout ou partie en atelier, en salle de traçage, en salle de dessin technique.

Partie E3 - Connaissances technologiques

(Epreuve écrite : durée 1 h 30, coefficient 3)

Cette épreuve portera principalement sur les connaissances technologiques figurant au référentiel du diplôme et qui ne peuvent être évaluées lors des épreuves E1 et E2.

Les questions seront étayées par des croquis, schémas et notices techniques. Les réponses devront éviter les longs développements et favoriser les croquis, schémas et logigrammes.

2 - EPREUVES ECRITES ET ORALES

- 2.1. Expression française
- 2.2. Mathématiques et sciences appliquées
- 2.3. Economie familiale et sociale

La définition de ces épreuves est commune à l'ensemble des CAP industriels.